/CS REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 92-022 du 06 Août 1992

portant Instit<mark>ution d'une Chambre de Commerce et d'Industrie en République du Bénin.</mark>

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Il est institué en République du Bénin, une Compagnie Consulaire dénommée "Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin".

La Circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin est le Territoire National.

Article 2.- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin est un Etablissement Public.

Elle est dotée de la personnalité civile et jouit de l'autonomie financière.

Elle assure la représentation, la protection et la promotion des intérêts communs des Opérateurs Economiques de la République du Bénin dans les domaines du Commerce, de l'Industrie et des prestations de services.

Article 3.- Le siège, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin sont déterminés par Décret pris en Conseil des Ministres après avis des organismes professionnels des secteurs de l'Industrie, du Commerce et des prestations de services.

Ce Décret détermine les statuts, assure notamment :

- l'élection libre des organes de la Chambre et
- l'autonomie de fonctionnement desdits organes.

Article 4.- Le Ministre chargé du Commerce assure la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Les modalités de cette tutelle sont déterminées par un Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé du Commerce en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, après avis des groupements et associations professionnels. Article 5 .- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 06 AOUT 1992

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicephore SOGLO .-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

> Désiré VIEYRA .-

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,

Le Ministre des Finances.

Bernard HOUEGNON .-

Paul DOSSOU .-

Le Ministre de l'Industrie et des . Le Ministre du Plan et de la Petites et Moyennes Entreprises,

Restructuration Economique,

LADIKPO .-Rigobert

Robert TAGNON .-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MCT-MF-MIPME 12 MPRE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DEPARTMENTS 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 DPE-INSAE-DLC 3 IGE-DCCT-GCONB 3 UNB-FASJEP-ENA 3 CSM-DAN-BN 3 JORB 1 .-